PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

Suite donnée à la résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2018/196 du Parlement européen et du Conseil du 7 février 2018 relatif à des droits de douane supplémentaires sur les importations de certains produits originaires des États-Unis d'Amérique

1. **Rapporteur:** Bernd LANGE (S&D / DE)
2. **Références:** 2025/0012(COD) / A10-0034/2025 / P10_TA(2025)0050
3. **Date d'adoption de la résolution** 1er avril 2025
4. **Base juridique:** Article 207, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
5. **Commission parlementaire compétente** commission du commerce international (INTA)
6. **Position de la Commission:** la Commission accepte tous les amendements. La Commission accepte les amendements apportés à sa proposition. Ces amendements ont fait l'objet d'un accord préalable entre les services juridiques des trois institutions et sont des modifications linguistiques et techniques qui ne modifient pas le contenu de la proposition de la Commission et qui visent à garantir que l'objectif poursuivi par ladite proposition est pleinement atteint.